

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de la **RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**, La Poste de Côte d'Ivoire, souhaite informer les opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union de ce qui suit:

«La Poste de Côte d'Ivoire a découvert récemment que trois feuillets libellés «Les Jeux d'été 2021 – TOKYO» (v. annexe 1), portant les valeurs faciales de 1000F et 1600F, sont une émission illicite vendue et distribuée en tant que timbres-poste produits par la République de Côte d'Ivoire.

La Poste de Côte d'Ivoire confirme que cette émission ne peut pas constituer une preuve d'affranchissement valable et condamne fermement la conception, l'impression et la vente de cette émission illicite.

Par conséquent, La Poste de Côte d'Ivoire sollicite la coopération et le soutien de tous les Pays-membres de l'Union afin que toute vente et circulation de cette émission frauduleuse soit interdite conformément aux dispositions de la Convention postale universelle.

La production et la vente des timbres-poste illicites sont des activités préjudiciables et nuisent au développement de la philatélie.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Jean-Alexandre Ducrest
Directeur de la logistique

Annexe 1

